

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : **NORD** ARRONDISSEMENT : **LILLE** CANTON : **LANNOY**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUIN 2014**

N° 2014-06-01

**VIE MUNICIPALE – INDEMNITES DE FONCTION ALLOUEES AU MAIRE, AUX ADJOINTS ET AUX
CONSEILLERS DELEGUES**

L'an deux mille quatorze, le 17 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 10 juin 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 24 votants : 26

Étaient présents : DELRUE Francis – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : DUFOUR Isabelle (pouvoir donné à CARDON Monique) – BAGEIN Philippe (pouvoir donné à GUSTIN Jacques) - MARTIN Nicole

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Agnès BELBENOIT, Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire rappelle à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal les articles L 2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient le versement d'indemnités de fonction aux Maires, aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux Délégués.

Pour les communes de 3.500 à 9.999 habitants, les indemnités de fonctions maximales sont fixées comme suit :

- 55% de l'indice 1015 correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, pour les maires,
- 22% de l'indice 1015 correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, pour les Adjointes.
- 06% de l'indice 1015 correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, pour les Conseillers Municipaux Délégués

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose de fixer les indemnités de fonctions du Maire, des adjoints et des Conseillers Délégués comme suit :

Maire :	39 % de l'indice 1015
Adjointes :	15,60 % de l'indice 1015
Conseillers Délégués :	06 % de l'indice 1015

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de fixer les indemnités de fonctions du Maire, des adjoints et des Conseillers Délégués comme suit :

Maire :	39 % de l'indice 1015
Adjointes :	15,60 % de l'indice 1015
Conseillers Délégués :	06 % de l'indice 1015

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le **26 juin 2014**
Et affichage le **25 juin 2014**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUIN 2014**

N° 2014-06-02

PETITE ENFANCE – CHOIX D'UNE DENOMINATION POUR L'EQUIPEMENT MULTI-ACCUEIL

L'an deux mille quatorze, le 17 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 10 juin 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : **27** présents : **25** votants : **27**

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : DUFOUR Isabelle (pouvoir donné à CARDON Monique) – BAGEIN Philippe (pouvoir donné à GUSTIN Jacques).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Agnès BELBENOIT, Conseillère Municipale.

Madame Lydia COPINE, Adjointe, propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la dénomination à donner à l'équipement multi-accueil sis rue Paul Emile Victor à Baisieux.

Cet équipement a été inauguré en juin 2013 et s'est vu doté dernièrement d'un RAM (réseau d'assistantes maternelles) sur l'initiative de la commune. Il est géré par la société CRECHES 1 2 3 SOLEIL.

Dans l'optique de dénommer ce nouvel équipement structurant pour la commune, une étude auprès de ses utilisateurs a permis de mettre en avant trois propositions :

- 'Le jardin des câlins'
- 'Les petits bouts de choux'
- 'Copains – copines'

Madame Lydia COPINE propose que le Conseil Municipal fasse son choix parmi l'une de ses propositions de dénomination.

Après en avoir délibéré, la dénomination « Jardin des câlins » obtient 13 voix, la dénomination 'Les petits bouts de choux » obtient 09 voix et la dénomination « Copains – copines » obtient 05 voix.

La dénomination « **Jardin des câlins** » est adoptée.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : **NORD** ARRONDISSEMENT : **LILLE** CANTON : **LANNOY**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUIN 2014**

N° 2014-06-03

ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS – FIXATION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2014-2015

L'an deux mille quatorze, le 17 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 10 juin 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 25 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : DUFOUR Isabelle (pouvoir donné à CARDON Monique) – BAGEIN Philippe (pouvoir donné à GUSTIN Jacques).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Agnès BELBENOIT, Conseillère Municipale.

Madame Lydia COPINE, Adjointe déléguée aux activités extrascolaires, rappelle la délibération du 06 décembre 2005 fixant le principe de l'application du quotient familial et les tarifs correspondants pour l'année 2006 et suivantes.

Madame Lydia COPINE rappelle que le Conseil Municipal avait délibéré le 04 juin 2013 sur les tarifs 2013-2014 des accueils collectifs de mineurs.

Après avis de la commission 'affaires extra scolaires' du 02 juin 2014, Madame Lydia COPINE propose aux membres du Conseil Municipal de faire évoluer les tarifs des accueils collectifs de mineurs de la manière suivante pour la période 2014-2015 :

Tranche de quotient familial*		Semaine enfants basiliens	Semaine enfants extérieurs	Mercredis récréatifs demi-journée enfant basilien	Mercredis récréatifs demi-journée enfant extérieur
T1	Jusqu'à 5 963 €	11,80 €	23,60 €	1,18 €	2,36 €
T2	De 5 963 € à 11 896 €	18,30 €	36,60 €	1,83 €	3,66 €
T3	De 11 896 € à 26 420 €	24,40 €	48,80 €	2,44 €	4,88 €
T4	De 26 420 € à 70 830 €	30,50 €	61 €	3,05 €	6,10 €
T5	Plus de 70 830 €	36,50 €	73 €	3,65 €	7,30 €

Tarif par jour de camping, <i>sachant que ce tarif s'ajoute à la semaine de centre</i>	Enfant de moins de 6 ans	6 € / jour de camping
	Enfant de plus de 6 ans	12 € / jour de camping

* Tranches susceptibles de varier par année civile

Il n'est pas opéré de doublement des tarifs de camping pour les enfants extérieurs à la commune. Il est précisé que ces tarifs sont doublés en cas de non réservation préalable par les parents.

Madame Lydia COPINE rappelle également qu'en vertu de la délibération du 5 décembre 2005, il est fait application du tarif le plus élevé aux familles qui ne communiqueraient pas leur avis d'imposition et qu'il n'y a pas de tarif dégressif pour les fratries.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la grille des tarifs des accueils collectifs de mineurs pour l'année 2014-2015 et ses modalités d'application.

Ainsi fait en séance,
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le **26 juin 2014**
Et affichage le **25 juin 2014**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUIN 2014**

N° 2014-06-04

ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS – FIXATION DES TARIFS DE GARDERIE POUR L'ANNEE 2014-2015

L'an deux mille quatorze, le 17 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 10 juin 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 25 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : DUFOUR Isabelle (pouvoir donné à CARDON Monique) – BAGEIN Philippe (pouvoir donné à GUSTIN Jacques).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Agnès BELBENOIT, Conseillère Municipale.

Madame Lydia COPINE, Adjointe déléguée aux activités extrascolaires, rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 04 juin 2013 qui avait fixée pour l'année 2013-2014 les tarifs de garderie des accueils collectifs de mineurs.

Ces tarifs étaient alors restés inchangés sur la période 2012-2014.

Après avis de la commission 'affaires extra scolaires' du 02 juin 2014, Madame Lydia COPINE propose aux membres du Conseil Municipal de faire évoluer ces tarifs de garderie des accueils collectifs de mineurs de la manière suivante pour la période 2014-2015 :

Tranche de quotient familial*		Garderie matin basiliens	Garderie matin extérieurs	Garderie soir basiliens	Garderie soir extérieurs
T1	Jusqu'à 5 963 €	0,86 €	1,72 €	1,06 €	2,12 €
T2	De 5 963 € à 11 896 €	1,20 €	2,40 €	1,55 €	3,10 €
T3	De 11 896 € à 26 420 €	1,75 €	3,50 €	2,15 €	4,30 €
T4	De 26 420 € à 70 830 €	1,95 €	3,90 €	2,35 €	4,70 €
T5	Plus de 70 830 €	2,05 €	4,10 €	2,55 €	5,10 €

* *Tranches susceptibles de varier par année civile*

Il est précisé que ces tarifs sont doublés en cas de non réservation préalable par les parents.

Madame Lydia COPINE propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver la fixation de l'ensemble de ces tarifs pour l'année scolaire 2014-2015.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la grille des tarifs des garderies des accueils collectifs de mineurs pour l'année 2014-2015 et ses modalités d'application.

Ainsi fait en séance,
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le **26 juin 2014**
Et affichage le **25 juin 2014**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUIN 2014**

N° 2014-06-05

**AFFAIRES SCOLAIRES ET ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS – FIXATION DES TARIFS DE CANTINE
POUR L'ANNEE 2014-2015**

L'an deux mil quatorze, le 17 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 10 juin 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 25 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : DUFOUR Isabelle (pouvoir donné à CARDON Monique) – BAGEIN Philippe (pouvoir donné à GUSTIN Jacques).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Agnès BELBENOIT, Conseillère Municipale.

Madame Nicole MARTIN, Adjointe aux affaires scolaires, rappelle que par délibération du 04 juin 2013 le Conseil Municipal a fixé les tarifs suivants pour l'année 2013-2014:

Maternels :	2,85 €
Primaires :	3,80 €
Adultes :	5,25 €

Madame Nicole MARTIN propose au Conseil Municipal, après avis de la commission « Ecole et activités périscolaires » réunie le 10 juin 2014, d'adopter les tarifs suivants pour les repas de cantine de l'année scolaire 2014-2015, cette hausse correspondant à une augmentation de 3% environ :

Maternels :	2,95 €
Primaires :	3,90 €
Adultes :	5,40 €

Madame MARTIN rappelle également la délibération du 21 octobre 2008 par laquelle le Conseil Municipal a décidé la création d'un tarif spécifique pour les enfants souffrant d'allergie alimentaire et fixant ce tarif à 1,80€ ; ce tarif ayant été fixé à 2,15 € lors du vote de la délibération du 04 juin 2013.

Madame MARTIN propose aux membres du Conseil Municipal, après avis favorable de la commission « Ecole et activités périscolaires » de porter ce tarif à **2,20 €**.

Ces nouveaux tarifs seront applicables dès la rentrée scolaire de septembre 2014.

Il est précisé que la cantine du mercredi midi ne sera ouverte qu'aux enfants bénéficiant de l'accueil de loisirs du mercredi après midi.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la grille des tarifs de cantine pour l'année scolaire 2014-2015 et ses modalités d'application.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le **26 juin 2014**
Et affichage le **25 juin 2014**

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : **NORD** ARRONDISSEMENT : **LILLE** CANTON : **LANNOY**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUIN 2014**

N° 2014-06-06

AFFAIRES SCOLAIRES – FIXATION DES TARIFS DES TEMPS D’ACTIVITES PERISCOLAIRES

L’an deux mille quatorze, le 17 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 10 juin 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 25 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : DUFOUR Isabelle (pouvoir donné à CARDON Monique) – BAGEIN Philippe (pouvoir donné à GUSTIN Jacques).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l’unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Agnès BELBENOIT, Conseillère Municipale.

Madame Lydia COPINE, Adjointe aux activités extra scolaires, présente le dispositif issu de l’application au groupe scolaire Paul Emile Victor de la réforme des rythmes scolaires voulue par le Ministère de l’éducation nationale et rappelle le vote du Conseil Municipal lors de sa séance du 29 avril 2014.

Madame Lydia COPINE précise que les temps d’activités périscolaires (TAP) seront organisés par cycle de 7 semaines, soit 5 cycles par année scolaire.

Leur cout global sera d’environ 50 000 € pour la commune, coût répercuté en partie sur les parents en fonction du quotient familial. En cas de difficultés financières pour les parents, le CCAS de la commune pourra au besoin intervenir.

Chaque enfant s’inscrira pour le cycle complet, par réservation auprès des services de la Mairie. Un enfant inscrit appartiendra à un groupe et ne pourra pas en changer en cours d’année.

Les TAP seront organisés par la municipalité les vendredis après midi à partir de 15h00 pour une période d’1h30. Ils ne sont pas obligatoires.

La proposition de tarif des TAP pour l’année scolaire 2014-2015 est la suivante :

Tranche de quotient familial*		Tarif TAP vendredi après midi	Tarif cycle TAP
T1	Jusqu’à 5 963 €	1,35 €	9,45 €
T2	De 5 963 € à 11 896 €	2,09 €	14,63 €
T3	De 11 896 € à 26 420 €	2,81 €	19,67 €
T4	De 26 420 € à 70 830 €	3,50 €	24,50 €
T5	Plus de 70 830 €	4,20€	29,40 €

** Tranches susceptibles de varier par année civile*

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident par 26 voix ‘pour’ et 1 voix ‘contre’ (Monsieur Hervé BOUREL) d’approuver la grille de tarifs des nouveaux temps d’activités périscolaires et leurs modalités d’application pour l’année scolaire 2014-2015.

Ainsi fait en séance,
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le **26 juin 2014**
Et affichage le **25 juin 2014**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUIN 2014**

N° 2014-06-07

AFFAIRES SCOLAIRES – FIXATION DES TARIFS DE GARDERIE POUR L'ANNEE 2014-2015

L'an deux mille quatorze, le 17 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 10 juin 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : **27** présents : **25** votants : **27**

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : DUFOUR Isabelle (pouvoir donné à CARDON Monique) – BAGEIN Philippe (pouvoir donné à GUSTIN Jacques).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Agnès BELBENOIT, Conseillère Municipale.

Madame Nicole MARTIN, Adjointe aux affaires scolaires, rappelle que par délibération en date du 04 juin 2013 le Conseil Municipal a fixé pour l'année 2013-2014 les tarifs suivants concernant les services de garderie:

Garderie du matin :	1,75 €
Garderie du soir :	2,15 €

Après avis de la commission « Ecole et activités périscolaires », réunie le 10 juin 2014, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs suivants pour les prestations correspondantes aux garderies de l'année scolaire 2014-2015, cette hausse correspondant à une hausse de 3% environ :

Garderie du matin :	1,80 €
Garderie du soir :	2,20 €

Ces nouveaux tarifs seront applicables dès la rentrée scolaire de septembre 2014.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver pour l'année scolaire 2014-2015 la grille des tarifs des garderies périscolaires.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUIN 2014**

N° 2014-06-08

AFFAIRES SCOLAIRES – FIXATION DES TARIFS D'ETUDE ET DE GARDERIE APRES ETUDE POUR L'ANNEE 2014-2015

L'an deux mille quatorze, le 17 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 10 juin 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 25 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCO Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : DUFOUR Isabelle (pouvoir donné à CARDON Monique) – BAGEIN Philippe (pouvoir donné à GUSTIN Jacques).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Agnès BELBENOIT, Conseillère Municipale.

Madame Nicole MARTIN, Adjointe aux affaires scolaires, rappelle que par délibération en date du 04 juin 2013, le Conseil Municipal a fixé à 1.60 € le tarif des études surveillées et à 1,10 € le tarif de la garderie après étude.

Après avis de la commission « École et activités périscolaires », réunie le 10 juin 2014, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les nouveaux tarifs suivants pour la prestation d'études surveillées et de garderie après étude correspondant à une augmentation moyenne de 3%:

Etude surveillée :	1,65 €
Garderie après étude :	1,15 €

Ces nouveaux tarifs seront applicables dès la rentrée scolaire de septembre 2014.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver pour l'année scolaire 2014-2015 la grille des tarifs de l'étude et de la garderie après étude.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : **NORD**

ARRONDISSEMENT : **LILLE**

CANTON : **LANNOY**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUNI 2014**

N° 2014-06-09

LOCATION DE SALLES – FIXATION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2015

L'an deux mille quatorze, le 17 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 10 juin 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 25 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : DUFOUR Isabelle (pouvoir donné à CARDON Monique) – BAGEIN Philippe (pouvoir donné à GUSTIN Jacques).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Agnès BELBENOIT, Conseillère Municipale.

Monsieur Paul DUPONT, Adjoint aux finances et à la vie associative, rappelle aux membres du Conseil Municipal que les tarifs de location des salles ont été fixés par délibération en date du 04 juin 2013 et qu'il avait été décidé que ces tarifs pourraient être modifiés par délibération expresse du Conseil.

Après avis favorable de la commission « vie associative » en date du 10 juin 2014, Monsieur Paul DUPONT propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2015 conformément au tableau ci-dessous.

<i>Salle Villeret</i>	Tarif basilien	Tarif extérieur	Association Extérieure
Vin d'honneur sans cuisine avec verres	650 €	1 300 €	1 300 €
Repas soirée avec cuisine et vaisselle	600 €	1 200 €	1 200 €
+ par couvert	1,85 €	1,85 €	1,85 €
En cas de location 2 ^{ème} journée	350 €	700 €	700 €
Caution	1000 €	1000 €	1000 €

<i>Salles : Vivaldi - Verdi - Vinci, Van Gogh Manoir d'Ogimont, Leroy</i>	Tarif basilien	Tarif extérieur	Association Extérieure
Location seule	170	340	340
Location avec vaisselle	270	540	540
Caution	300	300	300

Monsieur Paul DUPONT rappelle que les salles Vivaldi, Verdi et Vinci sont louées simultanément, en appliquant un tarif unique pour les trois salles, sans que l'on ne puisse les dissocier. Il en est de même pour le Manoir d'Ogimont.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver les tarifs 2015 de location des salles municipales.

Ainsi fait en séance,
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le **26 juin 2014**
Et affichage le **25 juin 2014**

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : **NORD** ARRONDISSEMENT : **LILLE** CANTON : **LANNOY**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUNI 2014**

N° 2014-06-10

CIMETIERES – FIXATION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2015

L'an deux mille quatorze, le 17 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 10 juin 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 25 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCO Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : DUFOUR Isabelle (pouvoir donné à CARDON Monique) – BAGEIN Philippe (pouvoir donné à GUSTIN Jacques).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Agnès BELBENOIT, Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, après examen par la commission cadre de vie du mercredi 11 juin 2014, de fixer l'évolution des tarifs des cimetières pour l'année 2015.

Il est rappelé également que les dimensions reprises pour les concessions sont des dimensions maximales.

La proposition de nouveaux tarifs est la suivante :

	2014 Arrondi (€)	2015
Terrain 30 ans, caveau non autorisé (1m x 2,50m)	215	218
Terrain 30 ans, caveau obligatoire (1m x 2,50m)	271	275
Renouvellement terrain 30 ans (1m x 2,50m)	216	218
Terrain 50 ans, caveau non autorisé (1m x 2,50m)	429	435
Terrain 50 ans, caveau obligatoire (1m x 2,50m)	532	540
Renouvellement terrain 50 ans (1m x 2,50m)	431	435
Terrain 30 ans, caveau non autorisé (1m x 1,25m)	108	110
Terrain 30 ans, caveau obligatoire (1m x 1,25m)	136	138
Renouvellement terrain 30 ans (1 m x 1,25 m)	109	110
Terrain 50 ans, caveau non autorisé (1m x 1,25 m)	215	218
Terrain 50 ans, caveau obligatoire (1m x 1,25 m)	266	270
Renouvellement terrain 50 ans (1 m x 1,25 m)	216	218
Columbarium, case 15 ans	429	435
Columbarium, case 30 ans	849	862
Columbarium, case 50 ans	1256	1275
Taxe d'inhumation	62	63

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident d'approuver à l'unanimité la grille de tarif des cimetières pour l'année 2015.

Ainsi fait en séance,
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le **26 juin 2014**
Et affichage le **25 juin 2014**

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : **NORD** ARRONDISSEMENT : **LILLE** CANTON : **LANNOY**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUIN 2014**

N° 2014-06-11

**PATRIMOINE COMMUNAL – QUALITE DE L’AIR INTERIEUR DE L’ECOLE PAUL EMILE VICTOR –
ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DE LILLE METROPOLE POUR LE LANCEMENT D’UN
DIAGNOSTIC**

L’an deux mille quatorze, le 17 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 10 juin 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 25 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : DUFOUR Isabelle (pouvoir donné à CARDON Monique) – BAGEIN Philippe (pouvoir donné à GUSTIN Jacques).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l’unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Agnès BELBENOIT, Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal de bien vouloir étudier et délibérer sur ce point en urgence.

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l’environnement a posé l’obligation de surveiller périodiquement la qualité de l’air intérieur dans certains établissements recevant du public (ERP) accueillant des populations sensibles ou exposées sur de longues périodes.

Cette obligation devra être satisfaite avant le 1er janvier 2015 pour les établissements d’accueil collectif d’enfants de moins de six ans et les écoles maternelles.

Concernant les équipements municipaux, seule la partie maternelle du groupe scolaire Paul Emile Victor est concernée par cette obligation légale.

Plusieurs devis sont en cours d’élaboration sur l’initiative de Monsieur Jacques GUSTIN, Conseiller Municipal délégué, néanmoins afin d’avoir le plus large choix, il est proposé d’adhérer au groupement de commande diligenté par LMCU.

Dans le cadre des actions de mutualisation menées entre Lille Métropole et les communes, les communes d’Armentières, de la Chapelle d’Armentières, d’Houplines et de Ronchin ont en effet commencé à travailler sur l’élaboration d’un cahier des charges afin de lancer un groupement de commande de diagnostics de la qualité de l’air intérieur.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l’unanimité d’approuver l’adhésion de la commune de Baisieux au groupement de commande piloté par Lille Métropole Communauté Urbaine concernant la désignation d’un prestataire pour effectuer les diagnostics de la qualité de l’air intérieur au sens de la loi suscitée du 12 juillet 2010.

Ainsi fait en séance,
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE